

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 05 NOVEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 5 NOVEMBRE 2018

Membre(s) présent(s) : Marie Diament, Suzette de Rome, Jacqueline Poirier, Emmanuelle Garnaud, Claude Caron et Vincent More

Membre(s) absent(s) : Stéphane Fraser

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Est aussi présente : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19h35 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2018-11-258 QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'une erreur de transcription a été notée à la page 2575 au point 11 : CLAP doit être corrigée pour CALQ;

CONSIDÉRANT QU'aucune autre modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2018-11-259 QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal tel que corrigé de la séance du 1^{er} octobre.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 octobre 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

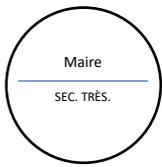
ATTENDU QUE le conseil désire que le prix (194 814,74 \$) du contrat soit ajouté au point 4;

CONSIDÉRANT QU'aucune autre modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2018-11-260 QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal corrigé de la séance extraordinaire du 11 octobre.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 05 NOVEMBRE 2018

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Information de la mairie

Vincent More mentionne que la séance extraordinaire du 11 octobre dernier, qui avait été rendue nécessaire à cause du report de la décision concernant le déneigement lors de la séance du 1^{er} octobre, a permis la signature du contrat de déneigement pour les routes de la municipalité avec l'entreprise Gervais Dubé inc. La municipalité a réussi à obtenir une diminution du prix de la soumission et, après avoir fait des vérifications sur le coût de déneigement des municipalités des alentours, le conseil a considéré que le prix qui est fixe pour les 3 prochaines années est somme toute correct.

Nous avons maintenant un nouveau vis-à-vis provincial, monsieur Denis Tardif, qui semble avoir à cœur de défendre les dossiers de la région. Il nous a demandé nos deux projets prioritaires et nous lui avons répondu que le projet de l'Espace Villégiature et celui de la rénovation intérieure du bureau municipal sont tous deux prioritaires en notre sens.

6. Information des conseiller(ère)s

Suzette de Rome a fait part de sa participation avec Claude Caron au Forum annuel du Conseil du St-Laurent 2018 qui s'est tenu à Montmagny le 30 octobre. Plusieurs thèmes ont été abordés tels que les Malécites et l'estuaire, le lien des communautés côtières au cours de l'histoire, les pilotes du Saint-Laurent, les enjeux de qualité de l'eau, de l'érosion et de la contamination; les marinas. D'ailleurs sur ce dernier point, Claude Caron sera représentant sur le comité des marinas.

Jacqueline Poirier et Suzette de Rome ont participé à une rencontre du Réseau villes et villages en santé qui s'est tenue à Rimouski. Plusieurs points intéressants ont été abordés, notamment sur les voisins solidaires, qui pourront être transposés dans notre prochaine politique familiale.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Embauche d'une nouvelle coordonnatrice des loisirs

ATTENDU QUE la municipalité doit remplacer la personne qui occupait le poste de coordonnatrice aux loisirs, culture et vie communautaire suite au départ en congé sans solde de Marie-Anne Caron;

ATTENDU QU'une offre d'emploi contractuelle a été publiée dans le journal municipal, l'Info-Dimanche, puis sur les sites de Québec municipal et Emploi Québec;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un(e) candidat(e) au poste de coordonnatrice aux loisirs, culture et vie communautaire;

CONSIDÉRANT que plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler le poste vacant ;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de la candidature retenue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2018-11-261

QUE le conseil municipal nomme Karine Arsenault comme coordonnatrice aux loisirs, culture et vie communautaire pour un remplacement d'un an ou jusqu'au retour de Marie-Anne Caron qui est en congé sans solde et autorise la direction générale et le maire à signer son contrat d'emploi.

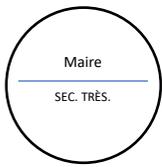
8. Comité d'embauche de 3 préposés du Chalet des sports à l'hiver 2018-2019

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de 3 préposés à l'ouverture du Chalet des sports en décembre;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans le journal municipal, l'Info-Dimanche, puis sur les sites de Québec municipal et Emploi Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de créer un comité de sélection pour l'embauche des candidat(e)s aux postes de préposés au Chalet des sports;

EN CONSÉQUENCE,



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 05 NOVEMBRE 2018

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-11-262 QUE le conseil municipal nomme Stéphane Fraser, Karine Arsenault et Joël Ouellet pour siéger sur le comité de sélection des préposés au Chalet des sports.

9. Liste des personnes endettées pour taxes

ATTENDU QUE la liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité est officiellement déposée aux membres du conseil, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, Art. 1022);

CONSIDÉRANT QU'en date du 1^{er} novembre 2018, le solde de taxes à recouvrer est de 58 525,75 \$ portant intérêt de 2066,16 \$, et que sur ce montant 17 personnes doivent plus de 1 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2018-11-263 QUE le conseil municipal mandate Nadine Caron, secrétaire-trésorière adjointe, à faire le nécessaire pour recouvrer la somme des taxes en arrérages indiquée sur cette liste.

10. Budget révisé 2018

ATTENDU QUE la municipalité souhaite effectuer une révision de son budget 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie de la révision du budget 2018 et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une révision budgétaire est un exercice normal qui relève d'une saine gestion des ressources de la municipalité pour faire face à ses obligations et responsabilités;

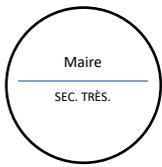
ATTENDU QU'une révision budgétaire permet d'ajuster les projets de la municipalité en cours d'année en fonction des ajustements contextuels, des corrections administratives et des changements voulus par le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2018-11-264 QUE le conseil municipal adopte le budget révisé de l'année 2018 suivant :

	BUDGET INITIAL DÉCEMBRE 2017	BUDGET RÉVISÉ 1 MAI 2018	BUDGET RÉVISÉ 2 NOVEMBRE 2018
REVENUS DE FONCTIONNEMENT			
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	(1 397 673,00) \$	(1 401 915,00) \$	(1 398 428,00) \$
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	(316 576,00) \$	(311 241,00) \$	(311 844,00) \$
TENANT LIEU DE TAXES	(25 657,00) \$	(25 802,00) \$	(25 801,00) \$
SERVICES RENDUS	(85 060,00) \$	(85 885,00) \$	(92 878,00) \$
AUTRES REVENUS	(196 375,00) \$	(216 623,00) \$	(260 098,00) \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(212 109,00) \$	(243 565,00) \$	(216 530,00) \$
TOTAL – REVENUS DE FONCTIONNEMENT	(2 233 450,00) \$	(2 285 031,00) \$	(2 305 579,00) \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 05 NOVEMBRE 2018

ADMINISTRATION MUNICIPALE	466 117,00 \$	479 614,00 \$	455 355,00 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	239 175,00 \$	243 666,00 \$	242 917,00 \$
VOIRIE & TRANSPORT	359 304,00 \$	362 456,00 \$	380 180,69 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	280 068,00 \$	279 568,00 \$	278 647,00 \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	111 876,00 \$	112 081,00 \$	110 491,00 \$
LOISIRS & CULTURE	483 236,00 \$	481 932,00 \$	458 280,01 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	140 458,00 \$	140 458,00 \$	145 704,00 \$
AMORTISSEMENT	345 000,00 \$	345 000,00 \$	345 000,00 \$
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 425 234,00 \$	2 444 775,00 \$	2 416 574,70 \$
EXCÉDENT DE FONCT. AVANT CONCILIATION	(191 784,00) \$	(159 744,00) \$	(110 995,70) \$

11. Prêt temporaire de 268 286 \$ (règlement d'emprunt 2017-13-378)

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un règlement d'emprunt pour un montant de 268 286 \$ sous le numéro 2017-13-378 pour effectuer des dépenses en immobilisations;

ATTENDU QUE tant que les dépenses en immobilisations qui consistent en des travaux de restauration du mûr côtier et de réfection de la rue Bérubé, qui ne sont pas encore terminés, et qu'il n'est pas possible pour le moment de contracter un prêt permanent;

ATTENDU QUE la municipalité doit disposer de ces sommes pour payer l'ensemble des factures relatives à ces travaux;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé le règlement d'emprunt modifié par la résolution 2018-04-89;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diamant et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2018-11-265** QUE le conseil municipal mandate Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale, à signer les documents nécessaires à l'emprunt temporaire d'un montant de 268 286 \$ entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et la caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup.

12. Poste en transition de la secrétaire-trésorière adjointe

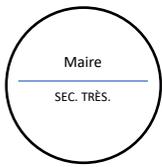
ATTENDU QUE le conseil municipal avait décidé de réévaluer la situation de transition de la secrétaire-trésorière adjointe vers un poste de secrétaire-trésorière adjointe avec valeur ajoutée;

CONSIDÉRANT QUE l'apprentissage est maintenant réussi pour une prise en charge des nouvelles fonctions de trésorerie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diamant et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2018-11-266** QUE le conseil municipal officialise ce nouveau poste pour la secrétaire-trésorière adjointe et recommande d'augmenter le salaire de la secrétaire-trésorière adjointe au poste de secrétaire-trésorière en transition prévu dans le Règlement sur le traitement et les conditions des employé (e)s municipaux (2018-03-383).



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 05 NOVEMBRE 2018

13. Déclaration des intérêts pécuniers des élu(e)s

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont officiellement déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires lors de la présente séance, conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM, cE-2.2, Art 357-363).

14. Adhésion au transport collectif et adapté de Transport Vas-Y inc.

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au renouvellement de l'adhésion à Transport Vas-Y inc., transport collectif et adapté, pour la municipalité;

ATTENDU QUE cette adhésion est d'un (1) an, soit pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et constitue une quote-part de 3 635 \$ pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-11-267 QUE le conseil municipal adhère à Transport Vas-Y inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 avec une quote-part de 3 635 \$.

15. Tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2019

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a transmis au conseil les nouveaux tarifs d'enfouissement technique pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil en a pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-11-268 QUE le conseil municipal approuve les tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2019 tels que transmis le 26 septembre 2018 par la greffière adjointe de la ville de Rivière-du-Loup.

16. La ligne rouge – œuvres signalétiques : projet et plan de financement

ATTENDU QUE le projet La ligne rouge est structurant et novateur pour le tourisme au Bas-Saint-Laurent et que par ces œuvres signalétiques le long de l'autoroute 20, il a pour but de stimuler l'exploration touristique;

ATTENDU QUE le projet La ligne rouge englobe les MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup et permet d'inclure plusieurs municipalités de ces MRC;

ATTENDU QUE les deux MRC et six municipalités du territoire ont signifié leur intérêt à participer à la réalisation du projet;

ATTENDU QUE la contribution des municipalités et des MRC pour la phase 1 du projet doit être confirmée au plus tard le 7 novembre 2018 pour le dépôt d'une demande de subvention à Tourisme Bas-Saint-Laurent à la fin du mois de novembre 2018;

ATTENDU QUE la phase 1 sera réalisée par Parcours Fil Rouge en association avec Groupe GID DESIGN;

ATTENDU QUE la phase 1 du projet couvre une période de 14 mois sur deux années financières (avril 2019 à juin 2020);

ATTENDU QUE les coûts de la phase 1 du projet sont estimés à 225 658 \$ et que le plan de financement de cette étape prévoit une contribution maximale de la municipalité de 7500 \$ pour le développement des éléments à produire;

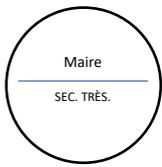
ATTENDU QUE la contribution de la municipalité pourra être répartie sur deux années financières selon des modalités à convenir;

ATTENDU QUE le plan de financement proposé est complété au plus tard le 30 avril 2019 et que la participation de chaque partenaire est confirmée à cette date;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-11-269 QUE le conseil municipal confirme une contribution maximale de 7500 \$ pour la phase 1 du projet La ligne rouge. Cette contribution pourra être répartie sur deux années financières selon des modalités à convenir.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 05 NOVEMBRE 2018

17. Avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un règlement d'emprunt de 75 000 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement

Un avis de motion est donné par Emmanuelle Garnaud pour l'adoption ultérieure d'un règlement intitulé « Règlement d'emprunt décrétant un emprunt de 75 000 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement ».

18. Projet de règlement décrétant un emprunt de 75 000 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage désire se prévaloir du pouvoir d'emprunter, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent projet règlement à la séance du 5 novembre 2018 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-11-270 QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 75 000 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement ».

19. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employé(e)s municipaux.

Un avis de motion est donné par Suzette de Rome pour l'adoption ultérieure d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employé(e)s municipaux.

20. Projet de règlement pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employé (e)s municipaux et numéroté 2018-07-385

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'adopter ce règlement, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ c E-15.1.0.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent projet règlement à la séance du 5 novembre 2018 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU QUE la *Loi encadrant le cannabis* précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage du cannabis et l'interdire complètement sur les lieux du travail ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

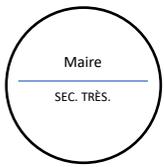
2018-11-271 QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement intitulé « Projet de règlement pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employé(e)s municipaux.

21. Soumissions pour plans et devis des bureaux de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité a comme projet le réaménagement des bureaux de l'édifice municipal du 560, route de la Montagne;

ATTENDU QUE les travaux doivent être exécutés selon des plans et devis;

ATTENDU QU'un appel à soumissions avait été fait auprès de 5 firmes de design;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 05 NOVEMBRE 2018

ATTENDU QUE seules deux firmes, WOW! et FAF Que Design, avaient soumis une proposition;

ATTENDU QUE la soumission de la firme WOW! était la plus basse soumission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-11-272 QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, la firme WOW ! pour faire les plans et devis pour le réaménagement des bureaux de l'édifice municipal du 560, route de la Montagne pour la prochaine année financière 2019.

22. Servitude pour l'implantation d'un poteau de Bell Canada et Hydro-Québec (résolution; 2017-12-296)

ATTENDU QUE le conseil a déjà, par la résolution 2017-12-296, autorisé d'accorder à Bell Canada et Hydro-Québec une servitude dans l'emprise de la Côte de la Mer, entre la rue des Îles et la bretelle nord de l'autoroute 20;

ATTENDU QUE ladite résolution mandatait Louis Breton qui était alors directeur général à signer l'acte de servitude mais que ce dernier n'est plus en poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-11-273 QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, à signer l'acte de servitude.

23. Mesures visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique dans les municipalités et politique à adopter

La municipalité devra se doter de mesures visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique en rendant disponible une politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes, incluant entre autres un volet concernant les conduites qui se manifestent par des paroles, des actes ou des gestes à caractère sexuel.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

24. Troc : semaine nationale de l'action communautaire autonome

La semaine avait lieu du 22 au 27 octobre et visait à valoriser le travail des 4 000 organismes d'action communautaire autonome et à rendre hommage aux 60 000 travailleuses et travailleurs, ainsi qu'aux 425 000 bénévoles qui œuvrent partout au Québec.

25. Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes (CIME)

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a instauré le Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes (CIME). Le mandat du CIME consiste à recevoir de toute personne des renseignements pouvant démontrer qu'un acte répréhensible en lien avec une municipalité ou un organisme municipal a été commis ou est sur le point de l'être. Il inclut également le traitement des plaintes en matière de représailles. Des feuillets d'Information sont offerts aux personnes intéressées.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

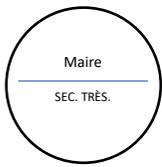
26. Demande des propriétaires pour les stationnements des chalets Boucher

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de renseignements par les propriétaires concernant les stationnements des chalets Boucher sur la route du Fleuve;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-11-274 QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc pour écrire aux propriétaires des trois chalets pour les informer qu'il est permis de stationner dans la rue pendant la saison estivale et que, de plus, des stationnements publics municipaux sont situés devant l'Église de Notre-Dame-du-Portage.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 05 NOVEMBRE 2018

27. Demande de prolongation du service d'aqueduc de l'Auberge sur mer

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de renseignements concernant la possibilité de prolongation du service d'aqueduc du propriétaire de l'Auberge sur mer, Yvon Plourde;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-11-275 QUE le conseil municipal mandate l'administration pour entamer des démarches pour étudier la faisabilité du projet de prolongement en regard de la capacité de l'usine ainsi que pour rencontrer le propriétaire de l'Auberge sur mer pour l'informer des coûts d'un tel projet pour son entreprise.

28. Demande de dérogation mineure au 634, route de la Montagne

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal pour la demande de dérogation mineure suivante :

Cette dérogation mineure vise la propriété du 634, route de la Montagne et identifiée sur le lot 4 788 932 du cadastre du Québec division d'enregistrement Kamouraska ;

L'article 6.1 du règlement de zonage renvoie à la grille de spécifications et exige 8 mètres de recul pour les marges avant et arrière ;

La marge avant sera réduite à 6,53 mètres et la marge arrière à 6,31 mètres

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 90-06-127, au chapitre 6, indique les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation ;

CONSIDÉRANT QUE les voisins immédiats ont transmis une lettre indiquant que l'agrandissement ne leur cause aucun préjudice ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme recommande de faciliter l'intégration de bâtiment résidentiel sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis relativement au projet d'agrandissement a été déposée ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec les exigences du règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-11-276 QUE le conseil municipal accepte la dérogation mineure.

29. Demande de démolition d'un garage rue de la Colline

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une autorisation afin de procéder à la démolition du garage situé sur le lot 4 532 701 en bordure de la rue de la Colline ;

ATTENDU QUE le garage est construit sur un terrain appartenant à la municipalité et que la démolition permettra de régulariser cette situation ;

CONSIDÉRANT QUE l'état des fondations de l'ensemble du bâtiment et le fait qu'il soit sur un lot qui n'appartient pas au propriétaire ;

EN CONSÉQUENCE,

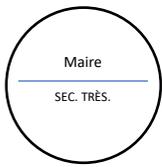
Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-11-277 QUE le conseil municipal autorise la démolition du garage situé sur le lot 4 532 701 en bordure de la rue de la Colline.

30. Suivi du comité consultatif en urbanisme

327, route du Fleuve (stationnement)

ATTENDU QUE la demande consiste à aménager un stationnement en façade de la propriété;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 05 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment fait partie de l'inventaire du patrimoine de la route du Fleuve et que la résidence de style « Shingle » est inscrite à la fiche numéro 21 du rapport de février 1990;

CONSIDÉRANT QUE le comité désire conserver le dégagement sur la façade du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'exiger du propriétaire de déplacer le stationnement du côté droit de la propriété et que la base de l'empierrement gauche pour le rehaussement du terrain soit alignée avec le mur droit de la partie nord-est de la résidence afin de ne pas obstruer la façade de cette dernière.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-11-278 QUE le conseil municipal exige du propriétaire de déplacer le stationnement du côté droit de la propriété et que la base de l'empierrement gauche pour le rehaussement du terrain soit alignée avec le mur droit de la partie nord-est de la résidence afin de ne pas obstruer la façade de cette dernière. Le conseil municipal demande également qu'un plan d'aménagement lui soit présenté pour l'actuel lieu de stationnement.

529, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer une fenêtre et une porte sur la façade nord de la résidence par une porte-fenêtre (porte patio);

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-11-279 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

498, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à démolir le corridor entre les deux bâtiments, le combler avec du gravier et y reconstruire un escalier semblable à celui qui est existant;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-11-280 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

535, rue de la Colline

ATTENDU QUE la demande consiste à transformer et à rénover l'extérieur de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE certains éléments du projet ne correspondent pas à l'ensemble des objectifs et critères du PIIA, tels que la porte de garage, la fenêtre de la porte principale et l'ajout d'un « Maximum » sur la nouvelle toiture;

EN CONSÉQUENCE,

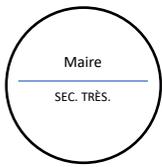
Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Claude Caron respectivement, puis résolu à la majorité des membres présents ; Emmanuelle Garneau s'abstient de voter :

2018-11-281 QUE le conseil municipal accepte le projet mais recommande au propriétaire qu'il utilise une porte de garage avec seulement des vitres dans la partie la plus élevée, qu'il remplace les quatre vitres à la gauche de la porte principale par une seule vitre sur toute la hauteur et que le «Maximum» sur la nouvelle toiture soit remplacé par un faite ventilé.

518, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste rénover les portes afin de changer le style et la couleur;

ATTENDU QUE Claude Caron se retire du vote car il pourrait être en conflit d'intérêts;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 05 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à la majorité des membres présents :

2018-11-282 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que présentés par le propriétaire.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

31. Activités et événements à venir

La programmation d'hiver est en préparation. Vous avez des suggestions et des idées pour bonifier l'ensemble des offres, communiquez avec la coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire.

Le chalet des sports est en préparation pour son ouverture vers la mi-décembre si les conditions climatiques sont adéquates.

32. Bal de l'Halloween et la course du Portageur – retour

Le Bal de l'Halloween fut une réussite. En effet, 80 enfants de tous les âges se sont amusés durant cette belle soirée, en compagnie d'une tireuse de Tarot et de bien d'autres jeux, et sont repartis les poches pleines de bonbons.

La course du Portageur a attiré près de 500 participants. Bravo aux organisateurs et bénévoles pour leur implication et collaboration.

33. Soutien financier en loisir actif 2018-2019 : raquettes à neige pour enfants

ATTENDU QUE l'URLS a mis en place un soutien financier en loisir actif pour 2018-2019 volet plaisirs d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire proposer un volet gratuit de raquettes à neige pour les enfants dans les sentiers du Chalet des sports;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-11-283 QUE le conseil municipal autorise Line Petitclerc, directrice générale, à présenter une demande de financement à l'URLS pour un projet d'achat de raquettes à neige pour enfants à hauteur de 1000 \$ pour offrir en prêt gratuit dans les sentiers du Chalet des sports.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

34. Suivi des chantiers

Les chantiers de réfection du mur côtier, de construction d'un bloc sanitaire à la Petite école de l'Anse, de pavage de la rue Bérubé ainsi que de l'installation de luminaires sur la Côte de l'Église sont presque tous terminés. Les budgets ont été semblables à ceux qui avaient été budgétés, avec une marge de plus ou moins 5%.

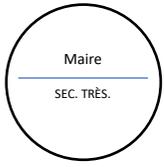
Un nouveau tracé a été fait pour les sentiers de raquettes d'hiver au Chalet des sports. Il y aura aussi une nouvelle signalisation. Le Conseil mentionne que plusieurs bénévoles ont travaillé sur ce projet : monsieur François Morin ainsi que messieurs Jean-Guy Boucher, Daniel Malenfant, Michel Simard, Raymond April ainsi que mesdames Lucie Desrosiers et Éliane Huard. Le Conseil les remercie pour ce beau travail.

35. Gala des Fleurons le 15 novembre : nomination pour le prix reconnaissance

ATTENDU QUE la municipalité a participé à un prix Reconnaissance en verdissement lancé par les Fleurons;

ATTENDU QUE la municipalité participe au projet des Fleurons du Québec depuis quelques années maintenant;

EN CONSÉQUENCE,



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 05 NOVEMBRE 2018

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2018-11-284** QUE le conseil municipal mandate Fernand Dumont et Vincent More pour aller au Gala des fleurons qui aura lieu le 15 novembre à Drummondville.

DONS ET PARTICIPATIONS

36. Centraide KRTB-Côte du Sud : campagne annuelle de financement

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution de Centraide;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est liée au financement de plusieurs organismes dans la région de Rivière-du-Loup dont la communauté de Notre-Dame-du-Portage bénéficie de leurs services;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2018-11-285** QUE le conseil municipal accorde un montant de 200 \$ à Centraide pour sa campagne de financement annuelle.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

37. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation - octobre 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Jacqueline Poirier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2018-11-286** QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 348 176.27 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

38. Période de questions et réponses

Plusieurs questions sont posées par des personnes présentes concernant l'aqueduc centre et son prolongement possible, la consommation d'eau, les projets de rénovation et le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

39. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Suzette de Rome, l'assemblée est levée à 21 h 05.

Vincent More
Maire

Line Petitclerc
Directrice générale / secrétaire-trésorière